

plus souffert que le reste, sans doute à cause de la position qu'ils occupaient dans la vase qui enveloppait tous les débris, peut-être encore par la qualité des métaux avec lesquels ils ont été confectionnés, ou leur usure au moment de leur submersion.

PIÈCES EN BOIS

La pièce No 1 est en sapin bien conservé ; sur le côté extérieur on distingue une autre pièce clouée. La coëture entre elles est remplie de mousse et recouverte par une tringle en chêne, assujettie par des elous ; dans la partie adjacente à la quille, la commission a pareillement observé une tringle taillée en grain d'orge, dans laquelle se trouve aussi une couche de mousse, qui paraît tenir lieu de calfatage : procédé dont on a conservé le souvenir dans notre port.

La pièce No 2 est en orme ; ce bois devenu spongieux est sans consistance. La pièce No 3 en chêne, est dans un bon état de conservation. Les pièces No 4 et No 5 sont en chêne bien conservé. La pièce No 6 est en sapin, ce bois a paru également bien conservé. Sous le No 7 se trouvent plusieurs débris, chêne, orme et châtaignier ; le mauvais état de ces pièces n'a pas permis à M. Jos. Hamel et Lamarre-Piquot d'assigner la place que chacune d'elles occupait dans le navire. No 0, la commission a cru reconnaître de la mousse dans la substance que contient le paquet envoyé sous ce nom.

Les derniers objets qui composent l'envoi sont six galets pris parmi ceux qui servaient de lest au navire ; ils paraissent appartenir aux granites et aux grès et ressemblent à ceux de nos grèves. Aux observations faites sur les lieux par le capitaine G. Cyr et le constructeur Robitaille, qui donnent à cette construction beaucoup d'élanement, la commission pense devoir ajouter que, d'après la figure des pièces, varangue, genou, gabord, vaigre et bordage, le fond du navire devait être plat et en forme de sole, et que, par l'échantillon desdites pièces, il pouvait jauger soixante tonneaux.

Les membres de la commission, avant de se séparer, émettent le vœu que M. le maire de Saint-Malo veuille bien assigner un local spécial pour le placement de ces précieux débris échappés à l'oubli des temps après plus de trois siècles d'abandon. A défaut d'un monument semblable à celui que les Canadiens reconnaissants viennent d'élever à la mémoire de notre célèbre compatriote, ces débris, qui réveillent un religieux souvenir, rappelleront sans cesse aux générations malouines la gloire de Jacques Cartier et celle du pays où il naquit.

CH. CUNAT ; A. DEPASSE, avocat ;
LEGUEN - LACROIX ; B. MICHEL
M. GILBERT.

